



Procès-verbal

Date : Le 21 septembre 2023
Endroit : Maison du citoyen – Salle Lafontaine
Rédigé par : Gabrielle Michaud – technicienne en ressources humaines

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents : Marie-Claude Provencher Audrey Aubin Invité : Mikael Leroux (PIVO)	Jonathan Lord Gabrielle Michaud Chantal Marcotte Rita Chahine	Absent : Christian Allard Henry Gagné Sylvain Fléchais Josée Martel Hermann Adou
---	--	--

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 13h40		
2.	Présentation PIVO Le système PIVO sera transparent pour les professionnels. Ils n'auront pas de saisie à faire, mais devront probablement le consulter pour obtenir des informations sur les contrats et budgets. Tous les professionnels ont un pouvoir d'approbation à la Ville, donc il est possible qu'ils soient appelés à approuver certains budgets. L'impact de PIVO sera limité pour les professionnels, le groupe qui sera le plus touché risque d'être les contrôleurs. Le système ne change pas la nature de leur travail, mais ils n'ont pas de pouvoir d'approbation dans le système. La délégation de pouvoir est toutefois encore possible. Il s'agira donc plus d'un rôle de consultation et facilite les suivis de contrats.		

	Les professionnels aux infrastructures feront leur propre réception, la facture sera ensuite scannée et envoyée au finances (même méthode qui est actuellement utilisée). Cette partie concernant la réception est toutefois spécifique aux infrastructures puisque ce sera l'administratif qui gérera cette partie pour les autres divisions.		
3.	Temps supplémentaire pour l'équipe PIVO Le Regroupement souligne que l'employeur a fait la demande aux professionnels d'être entièrement disponible certaines dates pour l'implantation du système PIVO. C'est par suite de cette demande que le Regroupement a envoyé une lettre à l'employeur afin que le temps supplémentaire soit accepté pour la période d'implantation de PIVO pour les employés concernés. L'Employeur accueille cette demande et fera un retour au regroupement le plus rapidement possible.	L'Employeur fera un retour au Regroupement	
4.	2^e semaine supplémentaire – 1^{er} octobre est un dimanche et le lundi est congé L'Employeur mentionne que plusieurs formulaires ont été reçus à ce jour et demande que les prochains soient envoyés à l'adresse générique des RT afin d'en faciliter le suivi. L'Employeur souligne qu'il n'y a pas de problème si certains formulaires arrivent un peu en retard, ils seront tout de même acceptés. Le Regroupement mentionne que certains professionnels voulaient faire des demandes, mais ont été découragés de le faire par leur gestionnaire parce que « ça paraîtrait mal ». Le Regroupement leur a dit de faire leurs demandes quand même et que la gestionnaire devra justifier son refus. Si ces demandes sont effectivement refusées, le sujet sera discuté au prochain CRT.		
5.	Bibliothécaires – fractionnement de poste Sera vu en comité d'évaluation		
6.	Complexité du formulaire de réévaluation de poste – à revoir en vue de simplifier Sera vu en comité d'évaluation		
7.	Suivis dernier CRT: Note de service vacances professionnels L'Employeur confirme que le tout a été réglé à la fin août. Une nouvelle note de service a été envoyée et souligne que l'intervention du Regroupement était justifiée.		

Contrôleurs vs PIVO L'Employeur mentionne avoir eu une discussion avec M. suite au dernier CRT et le suivi a été fait auprès de l'employé. La situation serait résorbée. Le Regroupement mentionne sentir de l'inquiétude de la part des membres, notamment aux Loisirs et la police. Le système PIVO semble tout de même susciter une réaction positive et est bien accepté. L'Employeur mentionne faire confiance au Regroupement pour assister les membres dans cette période de transition. Employeur fait confiance au syndicat pour assister les membres dans la transition. Le Service des infrastructures aurait certaines inquiétudes pour l'automne puisqu'il s'agit d'une période plus chargée, mais le message a été transmis de gérer au jour le jour et de communiquer avec les fournisseurs pour les avertir des délais possibles. Les gens ne semblent pas avoir d'inquiétude par rapport au système même. Le Regroupement souligne que la transition est la partie la plus difficile puisqu'elle génère plus de travail. La gestion des priorités est importante (par exemple, les factures sont une priorité pour que les fournisseurs soient payés). Le Regroupement est confiant. Prolongement de l'intérim pour le poste de Responsable des lieux de diffusion (M.M.) L'Employeur partage la réponse obtenue de la dotation par rapport à ce poste. Les délais sont expliqués en grande partie par de multiples changements au sein de cette direction dans les dernières années. Le Regroupement indique que si l'employé veut y mettre fin, on peut le remettre à son poste d'origine. Le Regroupement mentionne que l'employé a hâte de ne plus payer 2 syndicats et de pouvoir avoir un poste permanent. Le Regroupement se questionne à savoir si Josée a été approchée. C'est la dotation qui a fourni la réponse, mais les gestionnaires sont habituellement impliqués puisqu'il s'agit de leur vision. Cotisation unique Audrey Aubin en discutera avec Henry Gagné et fera un retour à l'Employeur.	<i>Le Regroupement fera un retour à l'Employeur</i>	
--	--	--

	Impact de PIVO sur les contrôleurs Le sujet est clos. Formation donnée aux différents services de la Ville sur la convention collective Le sujet est clos. Bibliothécaires Le sujet est clos. Poste ingénieur junior aux infrastructures Le sujet est réglé.		
8.	ENT-PRO-22-05 L'entente est annulée puisque l'employée a quitté la Ville.		
9.	Planification des prochains CRT Les prochains CRT auront lieu aux dates suivantes : - 22 novembre 2023, 13h30 (Salle Philémon-Wright, Maison du citoyen) - 20 décembre 2023, 13h30 (Salle Lafontaine, Maison du citoyen)		
10.	Varia Conciliation travail-famille Le Regroupement explique qu'un professionnel a fait une demande verbale d'aménagement du temps de travail puisqu'il fait du covoiturage cela faciliterait son horaire. Il demande de commencer une demi-heure plus tôt et finir plus tôt. La gestionnaire a refusé et a donné comme raison qu'elle ne voulait pas créer de précédents. Le Regroupement a donc dit à cet employé de faire une demande écrite. L'Employeur demande si le refus était pour des raisons opérationnelles ou seulement pour ne pas créer de précédents. Le Regroupement souligne que s'il n'y a pas d'impact au niveau opérationnel et que la personne ne gère pas d'employé, il devrait y avoir possibilité de l'accommoder. La raison		

	de ne pas vouloir créer de précédents n'est pas une raison valable, surtout que la flexibilité de l'horaire est prévue à la convention. L'Employeur demande si l'employé a fait une « demande » où si l'employé avait plutôt l'intention d'instaurer un nouvel horaire pour son poste de façon indéterminée. Le Regroupement attendra de voir la demande écrite de l'employé avant de se prononcer. L'Employeur souligne que le lien de confiance est important, mais que certains gestionnaires craignent parfois d'ouvrir une porte. Le Regroupement comprend que certains gestionnaires sont moins flexibles et que cela dépend des tâches effectuées (si la personne doit gérer des équipes ou des clients, elle doit être disponible à ces heures). L'Employeur souligne que ce sera probablement J.B. qui pourra trancher.		
11.	Fermeture de la séance : 15 h		